



**VILLE D'ESCAUDAIN**  
-----  
**COMPTE –RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du MARDI 1<sup>er</sup> MARS 2022 à 18 H 00**

**(Convocation en date du 23 Février 2022)**

---

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de votants : 26 dont 5 pouvoirs

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. GIL Eugène donne pouvoir à M. GERNEZ Marc, M. PUPILLI Pascal donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, M. LAKOMY Laurent donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme JANICKI Céline donne pouvoir à Mme GALAND Mélanie, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : MM. PLAYE Maryse, CARPENTIER Romuald

Membres absents : M. CLOET Geoffrey

Secrétaire de séance : Mme MERCIER Catherine

**Délibération n° 01/01/2022 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 Décembre 2021**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 Décembre 2021.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (pouvoir remis à M. GERNEZ Marc), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), GALAND Mélanie.*

Se sont abstenus :

MM. PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine) (5 voix).

**Délibération n° 02/01/2022 – Réfection des trottoirs et de la chaussée rue Paul Bert prolongée (RD 81) – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord dans le cadre de l'aide à l'aménagement de trottoirs le long des routes départementales 2022 – Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention relative à la reconstruction et à l'entretien des trottoirs de la RD 81**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le dossier de demande de subvention et de s'engager à réaliser les dits travaux de réfection des trottoirs de la rue Paul BERT prolongée (RD81) dont les crédits sont inscrits au budget. Il autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de « l'Aide à l'aménagement de trottoirs le long des routes départementales » - Programme 2022 auprès du Conseil Départemental du Nord et à signer tout document se rapportant à cette demande et à signer la convention à passer avec le Département du Nord relative aux modalités de réalisation et d'entretien des trottoirs de la RD 81 rue Paul Bert prolongée.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (pouvoir remis à M. GERNEZ Marc), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine).*

**Délibération n° 03/01/2022 – Présentation de la mise à jour de l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement de l'opération exceptionnelle d'investissement concernant le projet de groupe scolaire à Escaudain**

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la mise à jour de l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement de l'opération exceptionnelle d'investissement concernant le projet de groupe scolaire à Escaudain.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (pouvoir remis à M. GERNEZ Marc), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine).*

**Délibération n° 04/01/2022 – Budget Primitif 2022 – Rapport d'Orientations Budgétaires.**

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires qui a été réalisé sur la base d'un rapport détaillé présentant les éléments nécessaires à la préparation du Budget Primitif et arrêtant les principales orientations budgétaires.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (pouvoir remis à M. GERNEZ Marc), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal (pouvoir remis à M.*

ABDELOUAHED Olivier), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine).

**Délibération n° 05/01/2022 - Personnel communal – Délibération relative au Temps de Travail (1 607 h)**

Le Conseil Municipal décide de fixer pour **les agents à temps complet** la durée annuelle de travail à **1607 h**, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies et d'autoriser :

1. La variation des cycles de travail en fonction de la nature ou des fonctions spécifiques des services afin de répondre au mieux aux besoins des usagers.
2. L'annualisation du temps de travail, notamment pour les services contraints à suivre un rythme scolaire ou saisonnier. Dans ce cadre, l'annualisation du temps de travail répond à un double objectif :
  - Répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et le libérer pendant les périodes d'inactivité ou faible activité,
  - Maintenir une rémunération identique tout au long de l'année, c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Le Conseil Municipal décide de fixer, pour les agents à temps complet non annualisés, des durées hebdomadaires supérieures à 35 heures afin qu'ils bénéficient de jours de réduction de temps de travail (ARTT), dans les limites suivantes :

Durée hebdomadaire	37 h 30		38 h 45		40 h 00	
	h	mn	h	mn	h	mn
	7	30	7	45	8	00
Nombre total de jours sur l'année	365		365		365	
- Repos hebdomadaires	104		104		104	
- Congés annuels	25		25		25	
- Jours fériés	8		8		8	
= Nombre de jours travaillés	228		228		228	
Heures annuelles réalisées	1710		1767		1824	
Heures travaillées au delà de la durée légale (1607 h)	103		160		217	
<b>NB JOURS DE RTT</b>	13,73		20,65		27,13	
<b>Soit arrondi à ...</b>	<b>14</b>		<b>21</b>		<b>27</b>	

Il précise que :

1. **Les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel** verront le nombre de jours ARTT proratisé à hauteur de leur quotité de travail (dont le nombre peut être arrondi à la demi-journée supérieure).
2. **Les agents travaillant selon un cycle annualisé** qui dépassent les 1 607 heures bénéficient de jours non travaillés. Ces jours seront programmés dans le planning d'annualisation. Ainsi les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité seront récupérées par ce dernier pendant les périodes d'inactivité ou faible activité.
3. **Les agents à temps non complet** verront leur planning de travail calculé en référence aux 1607 h effectuées par un agent à un temps complet.

4. **Les agents de la filière culturelle**, à titre dérogatoire et par homologation avec les personnels enseignants de l'éducation nationale, ne sont pas concernés par l'aménagement et la réduction du temps de travail.
5. **La journée de solidarité est retenue** sur un jour ARTT pour les agents à temps complet et pour les agents à temps non complet, à temps partiel ou annualisé, en proportion de leur durée de travail, sur un planning calculé en référence à 1607 h.

et rappelle que :

1. L'organisation du temps de travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :
  - La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures.
  - La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures.
  - Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures.
  - L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures.
  - Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.
  - Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.
2. Les absences au titre des congés pour raison de santé réduisent à due proportion le nombre de jours ARTT que l'agent peut acquérir, conformément aux préconisations de la [circulaire du 18 janvier 2012](#) relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.
3. Des congés supplémentaires peuvent être attribués lorsque l'agent utilise ses congés annuels en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre. Ces jours de congés supplémentaires, dits "jours de fractionnement" sont octroyés de la façon suivante :
  - **1 jour** de congé supplémentaire, si l'agent a pris 5, 6 ou 7 jours de congé en dehors de la période comprise entre le 1er mai et le 31 octobre,
  - **2 jours** de congés supplémentaires lorsque l'agent a pris au moins 8 jours de congé en dehors de la période considérée.

Ces jours de fractionnement sont à prendre obligatoirement pendant l'année où l'agent les a acquis. Le report de ces jours sur l'année suivante n'est pas possible.

Le Conseil Municipal informe qu'une charte de temps de travail viendra compléter la présente délibération et précisera les cycles de travail arrêtés par service, décide que les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2022** et ajoute que les leviers de négociation retenus pour accompagner la mise en place de cette loi porteront notamment sur l'augmentation du temps de travail, la revalorisation du RIFSEEP et la recherche d'amélioration de l'offre en matière d'action sociale.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (pouvoir remis à M. GERNEZ Marc), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine).*

**Délibération n° 06/01/2022 – Délégué à la protection des données – Reconduction de la convention de mutualisation avec la CAPH et le Centre de Gestion du Nord**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la CAPH, le Centre de Gestion du Nord et la commune, relative à la mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données, dont le projet de convention est joint en annexe.

Vu le projet de la convention, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de convention tripartite précité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec la CAPH et le Centre de Gestion du Nord ainsi que les éventuels avenants.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (pouvoir remis à M. GERNEZ Marc), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine).*

**Délibération n° 07/01/2022 – Participation financière de la C.A.P.H. pour l'achat d'un défibrillateur par commune adhérente au projet de mutualisation**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le fond de concours qui sera versé par la Porte du Hainaut sur présentation de la facture correspondante et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (pouvoir remis à M. GERNEZ Marc), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine).*

**Délibération n° 08/01/2022 – Vente de la parcelle cadastrée section AA n° 51 située rue Arthur Brunet à Madame et Monsieur GILLERON Julien**

Le Conseil Municipal décide :

- de consentir à Madame et Monsieur GILLERON Julien, la cession de la parcelle communale située rue Arthur Brunet à Escaudain cadastrée section AA n°51 pour un montant de 118.000 € net vendeur, frais notariés en sus, aux conditions suspensives d'un retour positif d'une étude réalisée par un cabinet d'expert géomètre et d'obtention du permis de construire,
- de confier la rédaction de l'acte de cession à venir à Maître DE CIAN LHERMIE Sophie, notaire à Denain.

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, à intervenir pour leur exécution et à signer l'acte de vente définitif.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (pouvoir remis à M. GERNEZ Marc), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal (pouvoir remis à M.*

*ABDELOUAHED Olivier, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), GALAND Mélanie.*

*Se sont abstenus :*

*MM. PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine) (5 voix).*

**Délibération n° 09/01/2022 – Rues Philippe Watrresse, de Ruhla et allée des Tilleuls – Rétrocession de parcelles à usage de stationnement, propriétés de Société Immobilière du Grand Hainaut (S.I.G.H.) – Classement dans le domaine public communal**

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section BD n°s 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 906, 907 908, 909, 910, 1014 et 1016, dont les usages ont été précédemment cités, auprès de SIGH et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette procédure.

Le Conseil Municipal précise que le transfert fera l'objet d'un acte notarié publié aux hypothèques par Maître Sophie DE CIAN LHERMIE, notaire à Denain, prononce le classement de ces parcelles dans le domaine public communal, impute les dépenses relatives au paiement des frais de transfert sur les crédits ouverts au chapitre 21 article 2151 du budget en cours et sollicite l'exonération fiscale dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi des finances 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (pouvoir remis à M. GERNEZ Marc), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine).*

**Délibération n° 10/01/2022 – Résidence du Collège – Modalités de la 3<sup>ème</sup> phase de la concertation préalable**

Le Conseil Municipal décide de poursuivre la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités suivantes :

- une réunion publique si les conditions sanitaires le permettent,
- la mise à disposition d'un registre au sein des locaux de la Mairie , aux jours et horaires habituels d'ouverture,
- un accès à l'information via le site internet de la ville rappelant les objectifs, les modalités de la concertation,
- une sensibilisation de la population au moyen de publications,
- la possibilité pour toute personne intéressée de s'exprimer par courrier adressé à Monsieur le Maire,
- La 3<sup>ème</sup> phase de la concertation préalable se tiendra du 2 Mars au 15 Avril 2022,

et de charger Monsieur le Maire de mener la concertation.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (pouvoir remis à M. GERNEZ Marc), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine).*

**Délibération n° 11/01/2022 – Approbation de la convention de mise à disposition des salles de sports « Didier Pironi » et « Salvador Allende » au profit du Collège Félicien Joly**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants, ainsi qu'à intervenir pour leur exécution.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (pouvoir remis à M. GERNEZ Marc), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine).*

**Délibération n° 12/01/2022 – Bail de location du logement sis, 1/4 rue Pierre Degeyter à passer Monsieur LARGILLIERE Loïc**

Le Conseil Municipal décide de louer à compter du 15 Mars 2022, pour une durée de six ans renouvelable de manière expresse par périodes de même durée, l'immeuble sis, 1/4 rue Pierre Degeyter à Monsieur Loïc LARGILLIERE, d'approuver le bail de location et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail et à intervenir pour son exécution.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (pouvoir remis à M. GERNEZ Marc), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine).*

**Délibération n° 13/01/2022 – Programmation Politique de la Ville – Année 2022**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions correspondant aux participations de la ville d'Escaudain indiquées au plan de financement, au profit de chaque porteur de projet et précise que les crédits sont ouverts sur le budget de l'exercice en cours au chapitre 65, articles 657362,6574, 65888.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (pouvoir remis à M. GERNEZ Marc), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian,*

MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine).

**Délibération n° 14/01/2022 – Subventions aux associations escaudinoises – Acompte 2022**

Monsieur le Maire décide d'allouer les subventions suivant le tableau ci-dessous aux associations ayant fourni leur compte de résultat 2021. Celles-ci représentent un montant de 30 % de la subvention de fonctionnement allouée en 2021. Il précise que les crédits nécessaires au règlement des présentes dépenses seront inscrits au budget primitif chapitre 65, article 6574.

**1 - ASSOCIATIONS ESCAUDINOISES**

<b>1.a - Associations culturelles</b>	<b>6 060 €</b>
Association des Amis du Musée d'Escaudain	210 €
Harmonie d'Escaudain	3 000 €
Arts en Mouvement	450 €
Cercle Philatélique Escaudinois	90 €
Bimbo - Escaudain	750 €
Ass. de sauvegarde du patrimoine escaudinois	210 €
Club de généalogie d'Escaudain et de l'Ostrevant	150 €
Comité Escaudain Ruhla	450 €
Classic Street Dance	750 €
<b>1.b - Associations de quartiers et sociales</b>	<b>4 047 €</b>
Comité des fêtes de la cité Nervo - Escaudain	150 €
Cercle Laique socio-culturel Jacques Brel - Escaudain	1 500 €
Mieux Vivre à Louise Michel - Escaudain	1 005 €
Nouveau Regard	741 €
Nord Escaudain	501 €
Les pensées d'Astrid	150 €
<b>1.c - Associations sportives</b>	<b>30 045 €</b>
Escaudain Basket - Porte du Hainaut	4 500 €
Basket Féminin Escaudain - Porte du Hainaut	5 250 €
Atout Forme - Escaudain	210 €
Les Archers Escaudinois	450 €
Union Sportive Escaudain Football	9 000 €
Association sportive de Tennis de Table - Escaudain	1 800 €
Force Athlétique Escaudain	2 940 €
Club Olympique Municipal Escaudinois	3 000 €
Club Cyclo VTT Escaudain	450 €
Tennis Club Escaudinois	2 100 €
Association Sportive de Tir Escaudinoise	210 €
UNSS - Collège Félicien Joly d'Escaudain	135 €

<b>1.d - Associations diverses</b>		<b>630 €</b>
Le pigeon de fer - Escaudain		90 €
Amicale pour le don de sang bénévole d'Escaudain		60 €
Union du commerce - Escaudain		270 €
Les Anciens combattants - Escaudain		210 €

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (pouvoir remis à M. GERNEZ Marc), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine).*

#### **Délibération n° 15/01/2022 - Subvention aux associations locales et régionales (1) – Année 2022**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 300 € à l'AMFTELETHON d'Evry :  
et d'imputer la dépense sur les crédits de l'exercice en cours ouverts au chapitre 65, article 6574.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (pouvoir remis à M. GERNEZ Marc), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine).*

#### **Délibération n° 16/01/2022 - Subvention à l'association « Grand Prix de DENAIN »**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 300 € à l'association « Grand Prix de Denain » et précise que le crédit nécessaire au règlement de la présente dépense sera inscrit au budget primitif chapitre 65, article 6574.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène (pouvoir remis à M. GERNEZ Marc), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline (pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine).*

#### **Délibération n° 17/01/2022 - Compte rendu des décisions de non exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation.**

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter un ou plusieurs immeubles.

**Délibération n° 18/01/2022 - Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.**

Le Conseil Municipal décide de prendre note des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations accordées par le Conseil Municipal par délibération en date du 10 Juillet 2020.

Fait à Escaudain, le 7 Mars 2022

Le Maire,

Bruno SALIGOT

Affiché, le 7 Mars 2022

Le Maire,

Bruno SALIGOT.